

Demandeur

Nom de l'association
Nom du demandeur
Qualité (Président, membre, etc)
Adresse
Code postal Ville
Tél. E-mail

Objet de la demande

Sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons du 1^{er} et 3^{ème} groupe* :

Lieu de la manifestation :

Objet de la manifestation :

Date de la manifestation :

Du de à
au de à

La demande doit parvenir au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation au service Accueil - Population.

La durée d'exploitation du débit de boissons est limitée à celle de la manifestation, à l'occasion de laquelle il est ouvert.

() 1er groupe : Boissons sans alcool : eaux minérales ou gazeuses, jus de fruits ou légumes non fermentés, ou ne comptant pas, à la suite d'un début de fermentation, de trace d'alcool supérieure à 1,2 degré, limonades, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, bières sans alcool.*

3^{ème} groupe : Boissons fermentées non distillées et vins doux naturels: vin, bière, cidre, poiré, hydromel, crème de cassis et les jus de fruits et de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne tirant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

À Elven, le :

Signature du demandeur :

Ce formulaire dûment complété est à adresser à : **Mairie d'ELVEN – Place de Verdun - B.P. 9 – 56250 ELVEN.**

mairie@elven.fr

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Cadre réservé à l'administration (merci de ne rien inscrire)

Date de réception de la demande :

N° de la demande :

Avis du Maire : ☐ Favorable
☐ Défavorable

Motif du refus :

Cachet et signature